

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 191

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 32 BIS

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 27, substituer au mot :

« rejet »

le mot :

« acceptation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif est que l'administration départementale ait l'obligation de répondre aux pétitionnaires, en cohérence avec les mesures de simplifications.